SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ET DU PERSONNEL HANDICAPÉS (SAEPH)

Activités

L'université, au travers de son Service d'Accompagnement des Etudiants et Personnels handicapés(SAEPH), mène une
politique active en faveur des étudiants et des personnels en situation de handicap. L' objectif est d'accompagner celles et
ceux qui se trouvent confrontés à une situation de handicap.

Missions au service des étudiants

- Repérage des futurs étudiants et préparation à la rentrée universitaire.
- Participation à l'analyse des besoins de l'étudiant, en liaison collaboration avec le service de santé universitaire (SSU).
- Coordination avec les composantes et leurs équipes pédagogiques.
- Mise en place des aides matérielles et humaines.
- Réalisation des actions de communication et de sensibilisation.
- Aide à l'insertion professionnelle des étudiants bénéficiaires de la reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) dans le cadre du réseau d'entreprises développé par le service.

En pratique :

- Les mesures d'accompagnement du handicap
- Etudiant en situation de handicap : les démarches à suivre
- Vos interlocuteurs

Missions au service des personnels

Différents types d'aménagement, prévus par la réglementation, peuvent être proposés concernant le poste de travail (adaptation ou achat de matériel), mais également les conditions de travail (aménagement d'horaires, temps partiel, priorité pour les mutations, détachements, mises à disposition et conditions particulières de départ à la retraite).
Pour pouvoir bénéficier de ces aménagements, il est indispensable de se faire connaître auprès de la correspondante handicap pour les personnels et de la médecine de

prévention. La correspondante handicap pour les personnels, est à votre disposition pour répondre à vos questions :

- Sur la RQTH (Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé)
- L'élaboration d'une demande de RQTH
- Les aménagements possibles
- Le suivi des personnels qui ont une RQTH
- Toute autre question concernant une situation de handicap.

En pratique :

- Travailler avec son handicap

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Que vous soyez en situation de handicap temporaire ou permanente,
- Que vous ayez une maladie chronique, de longue durée ou invalidante,
- Si votre situation évolue en cours d'année

N'hésitez pas à vous renseigner sans attendre!
Attention aux dates butoirs pour demander vos aménagements pour les examens (12/11/22)

Vous pouvez vous faire accompagner pour l'accès à vos enseignements (CM-TD)
Des mesures compensatoires peuvent être mises en place pour vos examens

- Pour tout renseignement : coordonnées sur le site UVSQ et IECI, portail étudiant
- Sur la plaquette à votre disposition en amphi Auprès de votre chargé d' accompagnement : Alban Dugué – Maison De l'Etudiant - bureau 214 (saeh@uvsq.fr)
- Auprès de l'infirmière : prise de RDV à ssu@uvsq.fr
- Auprès du SAEPH : bureaux 213-214-211 Maison De l'Etudiant (saeh@uvsq.fr)